



Prunay-Cassereau

www.prunay-cassereau.fr

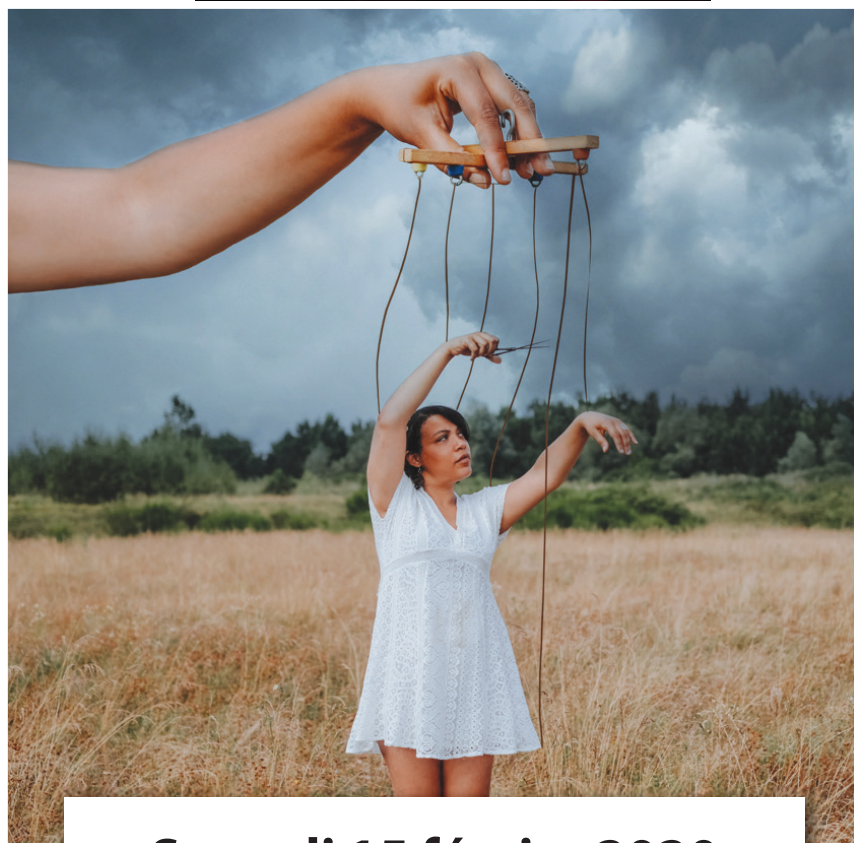
Traité d'union

Novembre 2019 Bulletin municipal n° 29



INVESTISSEMENTS MAJEURS





**Samedi 15 février 2020
à 20h30**

Salle des fêtes de Prunay-Cassereau
en concert

L'Affaire Capucine

Sommaire

Vie de la Commune

Délibérations du
Conseil municipal pages 2 à 4 ;

Bilan 2014/2019
et État Civil page 5 ;

Zéro phyto page 6 ;

Investissements pages 7 et 8 ;

A vos agendas page 9 ;

Bénévolat pages 10 et 11 ;

Listes électorales page 12



Numéros utiles

Mairie de Prunay-Cassereau	02.54.80.32.81
Le maire - Eric Bardet	06.14.81.37.57
Le 1er adjoint - Christian Habold	06.74.88.30.67
Assistante sociale - Mme Delourme	02.54.73.43.43
Cabinet médical	02.54.89.32.32
Infirmière - Mme Defins	02.54.72.04.47
Centre hospitalier Vendôme	02.54.23.33.33
SIVOS (Syndicat scolaire)	02.54.80.38.99
SICTOM	02.54.85.00.11
SIAEP (Syndicat des eaux)	02.54.80.38.99
Lyonnaise des eaux	08.10.86.28.62
EDF dépannage électricité	08.10.33.30.41
GDF dépannage gaz	08.10.41.24.41
France Télécom dépannage	1013

Numéros d'urgences

15 SAMU **17** Police **18** Pompiers **112** Urgences



Pharmacie de garde 3237



ALLO enfance maltraitée 119



SIDA INFO SERVICE 0.800.840.800



SOS drogue alcool tabac 0.800.23.13.13



Le Mot du Maire

Chers concitoyennes, chers concitoyens chers amis

Un nouvel été est passé, de nouvelles récoltes, de nouvelles moissons, certains nous ont quittés d'autres nous ont rejoints, le cycle des saisons de nos joies et de nos peines rythme la vie en commun.

L'année a été marquée par les mouvements sociaux, la contestation mais aussi par l'attachement des français à leurs communes et à leurs élus locaux. Les maires, adjoints et conseillers en particulier qui ont payé un lourd tribut (agressions, insultes, dégradations, décès) dans l'exercice de leur fonction d'élus municipaux.

Nous sommes entrés dans les derniers six mois de notre mandature et pouvons dire avec fierté que nous avons tous travaillé au service de la commune et de tous ces habitants, avec notre enthousiasme, notre énergie et de tout notre cœur car nous aimons notre commune.

J'associe à cette réflexion l'ensemble des conseillers, adjoints et employés municipaux, permettez-moi de les en remercier au nom de tous.

Nous avons beaucoup travaillé et entrepris, nous n'avons pas tout réussi aussi bien que nous pouvions l'espérer, aussi, si nous avons déçus ou blessés certains permettez-moi au nom de toute l'équipe municipale de vous en demander pardon.

Les derniers travaux décidés par le conseil municipal sont en cours d'achèvement : voirie, chemins, fossés mais aussi reprise des concessions abandonnées du cimetière pour 78 emplacements. cet effort financier est rendu nécessaire pour une gestion moderne et une remise en état indispensable et complète de ce lieu de mémoire.

Le bâtiment technique communal sort de terre, l'appel d'offre effectué cet été, les entreprises choisies et les travaux lancés début octobre. Vous trouverez de plus dans ce dernier numéro de notre trait d'union un récapitulatif le plus complet possible des travaux et investissements que nous avons faits lors de notre mandat.

En mars 2020 vous serez appelés à élire vos nouveaux représentants au conseil municipal. Certains d'entre-nous briguerons de nouveaux vos suffrages, d'autres pour la première fois mais je sais que tous œuvrerons pour le bien commun et de façon désintéressée. Je souhaite de façon très chaleureuse à ces futurs élus la réussite qu'un tel engagement mérite.

Enfin un grand merci à ceux qui se sont engagés pour notre vivre ensemble élus, membre des associations, commerçants, artisans sans qui notre commune ne serait pas ce qu'elle est.

Bien sincèrement

Eric Bardet

Maire de Prunay-Cassereau



Mairie

Lundi, mardi, vendredi : 14 h – 17 h

Mercredi : 9 h – 12 h (semaines paires)

Jeudi : 9 h – 12 h et 14 h – 17 h

Samedi : 9 h – 12 h (semaines impaires)

Horaires d'ouverture

La Poste

Lundi, mardi et vendredi : 14 h 30 – 17 h 30

Jeudi : 15 h – 18 h

28 mars 2019

- Frais de déplacement de l'agent GALET Isabelle pour 159,39 €.
- Pour l'éclairage public, le contrat de maintenance et de dépannage de la société Inéo a été retenu pour un coût annuel de 1.368,50 € HT (durée 4 ans).
- Approuvé la demande fait par le Maire de concéder la gratuité de la concession pour les titulaires - Monsieur et Madame CHAMBON Olivier et Joséphine.
- Approbation du compte de gestion pour la section d'investissement de 23.736,15 €, la section de fonctionnement pour 180.750,98 € avec un résultat net de clôture de 204.487,13 €, dressé par le trésorier comptable Monsieur DUPINS Gilles
- Approbation du compte administratif 2018

EN EUROS	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT
RECETTES	525.060,90 €	308.615,57 €
DÉPENSES	- 494.771,38 €	- 166.235,09€
Résultat N-1 reporté	149.292,93 €	- 118.644,33 €
Intégration résultat	1.168,45	
Excédent cumulé 2018	180.750,98 €	23.736,15 €

- Décide de ne rien affecter à la section d'investissement du budget 2019 au compte 1068 et d'affecter à la ligne R002 de la section de fonctionnement du budget 2019 la somme de 180.750,98 €
 - Approuvé le taux des trois taxes comme suit :
 - Taxe d'habitation : 14,86 %
 - Taxe foncière bâti : 24,48 %
 - Taxe foncière non bâti : 50,33 %
 - Décide de recourir à un emprunt auprès du Crédit Agricole, pour permettre de couvrir l'investissement, pour un montant de 200.000 € pour la construction de l'atelier technique communal et autorise le Maire à signer tous actes se rapportant à ce programme
 - Vote du budget primitif 2019 : voir page 4.
- Bâtiment :**
- **Salle des fêtes :** suite à notre réclamation, diverses interventions ont eu lieu, mais n'ont pas résolu le problème, le chauffage qui tombe régulièrement en panne. Après deux lettres de somations en accusé réception, le constructeur a expertisé la chaudière et 3 points de non-conformité ayant des influences sur le bon fonctionnement ont été constatés.



Les délibérations du Conseil Municipal

- **La poste :** Brigitte FERTÉ, nouvel agent, remplaçant Patricia TESSIER, les horaires restent pour l'instant inchangés. Les travaux de rénovation sont achevés avec du nouveau mobilier.
- **Salle de conseil :** les travaux sont terminés, la salle de conseil a fait peau neuve.

06 juin 2019

- Finances : le Conseil municipal a adopté à l'unanimité
- **Tarifs cantine 2019/2020 :** le Conseil félicite la cantinière sur la qualité de l'offre, et maintient le prix des repas à partir de septembre 2019 comme l'année précédente :

Prix subventionné enfant	3,45 €
Enfant occasionnel	3,65 €
Enfant extérieur	4,00 €
Enseignant(e)	7,05 €
Intervenant adulte	7,10 €
- subvention prévention routière, 50 €
- plan bibliothèque d'écoles en Loir-et-Cher pour 104,97 €,
- aide et secours cantine 172,68 € et 89,20 € pour la partie transport et garderie du SIVOS pour un parent isolé seul avec deux enfants rencontrant des difficultés financières
- régime indemnitaire des élus : indice brut passé de 1015 à 1027 au 01.01.2019
- Le Conseil municipal décide de s'associer avec la CA Territoires Vendômois concernant la convention de groupement de commandes concernant l'éclairage public ; le contrat avec INEO (voir délibération du 28 mars) reste en place pour la durée du contrat actuel.
- Le Conseil municipal donne son accord à la proposition de l'Association des Maires de France concernant la réforme du système de santé publique
- Approuvé la numérisation des actes d'état civil à partir de 1902 pour un coût global de 4.844,85 € TTC comprenant la numérisation, l'intégration dans le logiciel et la mise en place de COMEDec (traitement et échanges des actes par les administrations par voie

dématérialisée)

Divers :

Le Conseil municipal approuve une Motion concernant le lotissement Les Fouquets II – rue des Vignes, car depuis plusieurs années, les procédures légales empêchent de procéder à la mise en vente des terrains disponibles

5 septembre

• Finances :

Décisions modificatives portant sur :

- ✓ capital de la dette : 9.174 €
- ✓ annuité de la dette : 630 €
- ✓ ordinateur portable : 210 €
- ✓ indemnité de gardiennage église : 480 €

• Subvention pour la semaine multisport 2019 : 60 €/enfant.

• Subvention accordée à l'Amicale des Sapeurs-Pompiers pour offrir une formation PSC1 (premiers secours) à la population : 58€ par participant

• Gestion du Cimetière : l'achat d'un nouveau logiciel informatique pour la gestion du cimetière. Le choix s'est porté sur la société GESCIME, spécialiste en gestion funéraire pour un montant de 9.900,00 € H.T.

• **Culture** : Festillisime41 : Choix du groupe - L'Affai e Capucine - programmé pour le 15 février 2020, coût 1500€ subventionné en partie par le Conseil départemental et avec la participation du Comité des fêtes.

Le prix du billet 5 €, gratuit pour les -18 ans, demandeurs d'emploi et étudiants.

• **Marché public** : Bâtiment communal : suite à la Commission d'Appels d'Offres du 26.08.2019, les fournisseurs pour les différents lots sont :

Lot 1 – Terrassement, béton armé, carrelage, faïence : TBC Construction 115.000,00 € HT

Lot 2 – charpente bois, toiture métallique, bardage : RENOU Alain 63.900,00 € HT

Lot 3 – menuiseries extérieures en aluminium, menuiseries extérieures : PILON Christophe 27.485,80 € HT

Lot 4 – plâtrerie, isolation : ARARAT 4.356,08 € HT

Lot 5 – électricité, VMC : CHENEAU SARL 9.016,37 € HT

Lot 6 – plomberie, sanitaire : CHENEAU SARL 4.366,65 € HT

Lot 7 – peinture : CORDIER SARL 2.852,93 € HT

• Accord pour vendre la maison - 21 rue de la Libération - aux actuels locataires. Le prix reste à déterminer.

Seules les plus importantes décisions du Conseil sont détaillées ici. Les comptes-rendus de toutes les réunions sont affichés à la Mairie, et peuvent être consultés librement à la Mairie aux heures d'ouverture et sur le site internet www.prunay-cassereau.fr

Dates à retenir :

Élections municipales

1^{er} tour : le 15 mars 2020

2^e tour : 22 mars 2020

(voir la page 12 pour information concernant l'inscription sur les listes électorales)

Vœux du Maire

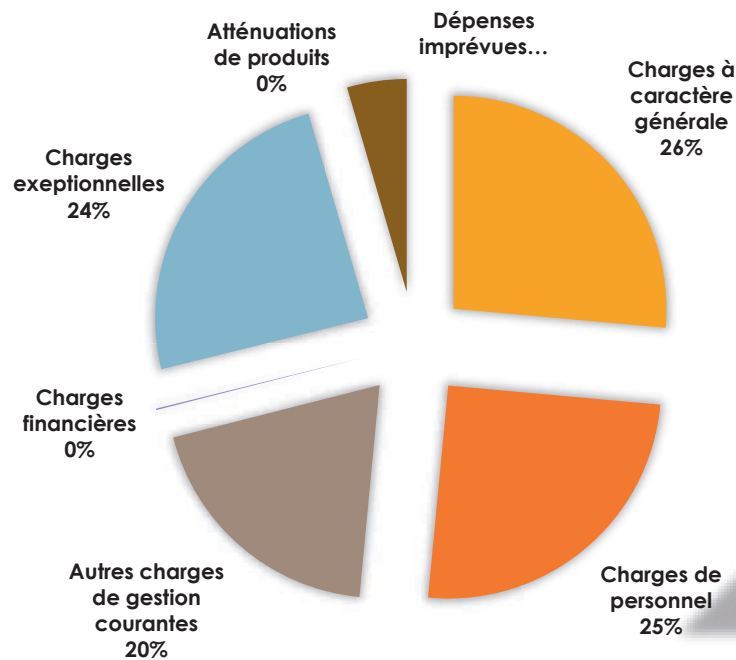
vendredi 10 janvier

19 heures à la Salle des Fêtes

BUDGET PRÉVISIONNEL 2019

Le budget principal de la commune s'établit à 1.144.926,13 €. Les charges à caractère général représentent 26 % du budget de fonctionnement et les charges de personnel 25 %. Cette année, 18 associations bénéficieront d'une subvention soit 7.243 €.

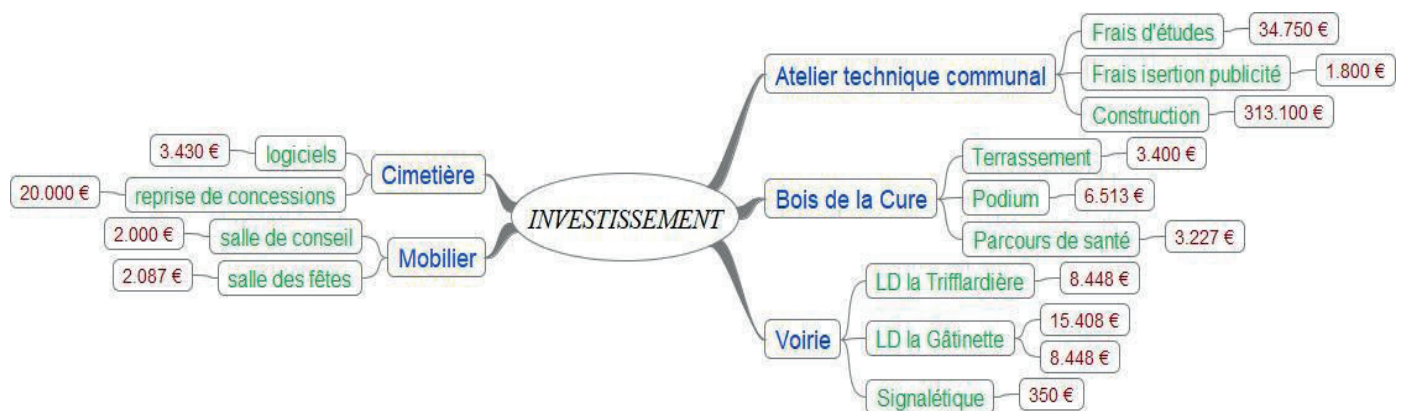
Dépenses de Fonctionnement



CHIFFRES CLEFS /

Budget investissement : 481.436,15 €
 Budget fonctionnement : 663.489,89 €
 Dette de la commune : 31.646 €
 Dotations de l'Etat/subventions : 257.700 €
 Taux d'imposition :
 - Taxe Habitation : 14,86 %
 - Taxe Foncière Bâti : 24,48 %
 - Taxe Foncière Non Bâti : 50,33 %

DÉPENSES D'INVESTISSEMENT



Notre investissement principal pour cette année sera la construction de l'atelier technique communal avec un emprunt de 200.000 € sur une opération de 280.934 € TTC. Le projet est subventionné à hauteur de 73 % par l'Etat et la Communauté d'Agglomération Territoires Vendômois.

RÉALISATIONS INVESTISSEMENTS MANDATURE 2014 – 2020

BÂTIMENTS COMMUNAUX

- Acquisition terrain construction bâtiment technique communal
- Acquisition terrains mitoyens salle des fêtes
- Vitrification et consolidation du parquet salle des fêtes
- Réhabilitation thermique salle des fêtes, redressage charpente, réfection partielle toiture, changement chauffage, mise aux normes accessibilité, peintures
- Réfection secrétariat Mairie
- Réfection agence postale
- Réfection garderie scolaire
- Peintures salle du Conseil
- Peintures gîte communal (avant incendie du 16/09/2018)
- Entretien bâtiments locatifs
- Réfection toitures gîte communal et bâtiment ancienne boulangerie
- Déboisement et aménagement du Bois de la Cure
- Création rampe d'accessibilité Bois de la Cure
- Création verger Bois de la Cure
- Cimetière : Après enquête légale, reprise de 115 emplacements en état d'abandon
- Construction bâtiment technique communal (en cours, livraison 1er trimestre 2020)
- Travaux de consolidation des fondations du bâtiment gîte communal (en cours suite expertise, étude de terrain et consultation entreprises spécialisées)

ÉQUIPEMENTS

- Changement camion communal
- Achat nouvelle tondeuse autoportée
- Achat matériels de désherbage thermique et mécanique
- Achat sono, équipement d'éclairage scène, d'un grand écran et d'un vidéo projecteur salle des fêtes
- Achat d'un podium
- Achat d'un grand barnum
- Achat et installation équipement parcours santé du Bois de la Cure
- Renouvellement équipement gîte communal


- Achat et installation portiques enfants, bancs et tables (bois de la Cure et plan d'eau)

VOIRIE

- Réfections bitume :
- Parking salle des fêtes - Trottoirs rue de la Fontaine et rue Maurice Vannier - Rue de la Libération - Rue Georges Feuillat - Impasse de la Périère - Lotissement les 4 vents
 - Route de Monthodon - Lieux dits La Cussonnière, La Chapelle, La Trifla dière, La Gâtinette, Les Régillets
- Réfections fossés :
- Route du Cassereau - Route de Monthodon

CULTURE – SPORTS – LOISIRS

- Concerts Festillésime à la salle des fêtes 2015 – 2016 – 2019 (2020 en projet)
- Mise en place d'une boîte à livres
- Confection d'un livret sur l'histoire de Prunay (bénévoles et CDPA 41)
- Création d'un parcours historique (bénévoles)
- Exposition et livret sur « Prunay en guerre 1914-1918 » (bénévoles)
- Subventions à 10 associations prunaysiennes (Comité des fêtes – Gymnastique volontaire – Lien prunaysien – Association Sportive de Pétanque de Prunay-Cassereau – Les p'tites canailles – Chasse – Run in Prunay – Prunays-tival – Education et Sport Canin, Pompiers)
- Subventions à 5 associations extérieures à Prunay (ADMR – Comité Départemental Patrimoine Architecture – Secrétaires de mairies – Prévention routière – Le Souvenir français – Conciliateurs de justice)
- Participation financière et logistique au Trail des sangliers des chênaies
- Participation financière et logistique à Prunaystival
- Semaines multisports d'Été (enfants de 8 à 16 ans)
- Repas annuel des aînés ou distribution colis aux aînés
- Feu d'artifice du 14 juillet
- 11 éditions du « Trait d'Union » (bulletin municipal)



Naissances

Alban GARANGER	24.02.2019
Aaliyana VIAULT	26.06.2019
Joseph SOL	16.08.2019
Kenzo BERTIN PINEAU	21.08.2019

Mariage

Sylvie et Alain HERVÉ	09.06.2019
Yingzhi et Vincent MAKALA	29.06.2019

Décès

Pierrette FESSARD née NAVARRE, décédée à 76 ans	01.03.2019
Roger BACH, décédé à l'aube de ses 94 ans	20.04.2019
Paulette CHALOUAS née CUVIER, décédée à 95 ans	15.07.2019

Hors-commune :

Jeanne POUSSIN, décédée à l'aube de ses 108 ans	22.03.2019
Bernadette LOYAU née RICHARD, décédée à 85 ans	24.04.2019
Pierre DESNEUX, décédé à 99 ans	14.05.2019
Micheline MEYGRET née LOGER, décédée à 87 ans	31.05.2019
Rémy LETOURMY, décédé à 91 ans	04.06.2019
Jean MOREAU, décédé à 70 ans	26.07.2019

CIVIL ETAT

LA LOI ZERO PHYTO

Depuis le 1^{er} janvier 2017, la loi Labbé, du nom du parlementaire écologiste du Morbihan, est entrée en vigueur. Elle prévoit la mise en place de l'objectif zéro pesticide dans l'ensemble des espaces publics : interdiction de l'usage des produits phytosanitaires (pesticides, herbicides, fongicides...) par l'Etat, les collectivités locales et établissements publics pour l'entretien des espaces verts, promenades, forêts, voiries. Le 1^{er} janvier 2020, les cimetières et les terrains de sports seront également concernés et, depuis le 1^{er} janvier 2019 les produits phytosanitaires sont interdits à la vente aux particuliers.

DESHERBER SANS DESHERBANT

Les techniques alternatives préventives et curatives au désherbage chimique sont désormais utilisées pour l'entretien des espaces communaux (ruelles, trottoirs, caniveaux, places, cimetière).

Depuis 2017, la commune de Prunay s'est équipée d'un désherbeur thermique à gaz et d'un réciprocatrice (outil à 2 lames contre rotatives assurant la coupe) en plus du roto fil déjà existant.

Si au bout de la 3^{ème} année les effets se font sentir dans le bourg, il n'en est pas de même dans le cimetière car cette technique de désherbage mécanique ou thermique ne peut remplacer les 17 traitements chimiques en moyenne par an. Ces alternatives demandent beaucoup plus de temps que le simple épandage de pesticides.

A moins de multiplier les effectifs des services techniques ou à moins de faire participer les habitants eux-mêmes au désherbage de leur commune, il faudra nécessairement être plus tolérant envers les herbes spontanées. L'entretien d'un cimetière sans pesticides est plus coûteux : il nécessite plus de main d'œuvre et un nouvel équipement. Pour réduire les besoins en désherbage et le scepticisme des habitants, c'est toute l'image du cimetière qui doit se renouveler. La conception traditionnelle du cimetière minéral, où les plantes sont synonymes de défaut d'entretien, a fait son temps.

L'HERBE CA N'EST PAS SALE

Si une grande majorité est convaincue de la nécessité du « zéro phyto », il reste encore à faire accepter certains changements, essentiellement l'aspect vi-



suel. Nous avons trop été habitués à voir des trottoirs sans herbe car « l'herbe, ça fait sale ».

LA COMMUNICATION POUR MOBILISER LES HABITANTS

La sensibilisation des habitants aux enjeux du « zéro phyto » est capitale : le cimetière, par exemple, est un lieu intime où un défaut d'entretien perçu est vite remonté en mairie. Les messages de communication doivent mettre l'accent sur la nouvelle conception du cimetière, où la nature est bienvenue, et où des plantes libres ne sont plus synonymes de négligence.

La transition du cimetière minéral au cimetière végétal s'opère doucement et il est envisageable que dans quelques années nos cimetières fassent de l'œil à nos parcs et lieux de promenades.

PRUNAY-CASSEREAU – DES INVESTISSEMENTS PARTOUT EN CETTE FIN D'ANNÉE

Trois millions d'euros : c'est la somme que SPL est en train d'investir sur son site au Moulin à Vent à Prunay-Cassereau !

SPL, installé à Prunay-Cassereau depuis 1983, spécialisé dans la fabrication de mobilier urbain et de panneaux d'affichage, représente, bien évidemment, le plus grand employeur privé sur Prunay-Cassereau et ses alentours. C'est un investissement d'importance capitale pour tout le Vendômois.

Cette somme servira à agrandir le bâtiment coupe pour y installer une machine de coupe laser ainsi

qu'une zone d'emballage acier. Des bassins seront installés pour permettre la récupération, séparation et filtration des eaux et pluviales, ainsi qu'une citerne de 500m³ permettant d'alimenter les pompiers en cas d'incendie.

Les travaux ont déjà débuté comme vous pouvez le constater.



PRUNAY-CASSEREAU – DES INVESTISSEMENTS PARTOUT EN CETTE FIN D'ANNÉE

Un autre chantier débutera avant la fin 'année, c'est le nouveau bâtiment technique de la commune. Voici une impression numérique fournie par le maître d'œuvre.



Vous avez certainement remarqué que les travaux ont enfin démarré au Billois, près du plan d'eau (un des plus anciens bâtiments dans la commune). Monsieur Cosnier de Montoire a acheté le bâtiment presque en ruine pour faire une maison d'habitation.

Autre bonne nouvelle, l'ancien restaurant « Chez Sylvie », situé rue de la Libération, a été acheté après une longue période d'inoccupation. A ce jour, nous ne sommes pas encore en mesure de révéler sa destination.

A VOS AGENDAS...

Quand ?	Événement	Où ?	Organisateur
Dimanche 11 Novembre	«Morts pour la France» Défilé de Commémoration	11.00 Mairie, suivi de la cérémonie au Monu- ment aux Morts et vin d'honneur	Mairie
Mercredi 13 Novembre (et toutes les deux semaines après)	Jeux de Société	14.00 Salle des Fêtes	Lien Prunaysien
Samedi 23 Novembre	repas des Aînés	12.00 Restaurant les Rochelles	Mairie
Mercredi 18 Décembre	Repas de Noël du Lien Prunaysien (réservation nécessaire)	Les Rochelles	Lien Prunaysien
Mardi 31 Décembre	Dernier jour pour inscriptions sur la liste électorale	Mairie	
Vendredi 10 Janvier 2020	Vœux du Maire	19.00 Salle des Fêtes	Mairie
Samedi 15 Février	Concert : «L'Affai e Capucine» Festillésime 41	20.00 Salle des Fêtes	Mairie / Département
Dimanche 15 et dimanche 22 Mars	Élections municipales	08.00 – 18.00 Mairie	



L'Affai e Capucine

L'AFFAIRE CAPUCINE (concert du 15 février) est un monde à lui tout seul où se côtoient des chansons atypiques, graphiques, fantasques, oniriques.

Avez-vous déjà pensé au dernier jour où l'on a vu la neige tomber ? A ce que vous seriez prêt à faire comme folies si l'on vous donnait le pouvoir ? Et si vous réalisiez toutes les idées farfelues qui traversent votre esprit ?

Ce sont les questions que se pose L'Affai e Capucine. Cinq musiciens sur scène dans un concert à la fois spectaculaire, féérique et intimiste – pour toute la famille.

Aurélie Laurence clavier, chant – *Franck Dunas* clavier, guitare, chœurs – *Camille Geirard* violoncelle, chœurs – *Damien Jameau* basse, chœurs – *Romain Levêque* batterie

Entrée 5 € - Gratuit demandeurs d'emploi, moins de 18 ans et étudiants

UN ÉTÉ EXCEPTIONNEL – GRÂCE AUX BÉNÉVOLES



Cet été 2019 a été marqué par ces excès de chaleur et un manque d'eau. La canicule et les interdictions d'arroser se sont multipliées.

Bien heureusement, les feux de chaumes et champs de céréales ont été moins nombreux cette année à Prunay-Cassereau, bien que nos pompiers volontaires soient intervenus en renfort pour les incendies sur d'autres communes.

La vie du village a bien profité de cet été ensoleillé, très largement grâce aux bénévoles.

Le **Trail des Sangliers** le 1er Juin a attiré 450 coureurs de toute la Région, et même plus loin, encore une fois sous un soleil de plomb.

Prunaystival, le 22 juin. Un nombre record estimé à quelques milliers étaient présents pour cette 5ème édition, cela malgré la concurrence d'autres événements le même jour dans d'autres communes.

Ces deux événements montrent la capacité de Prunay-Cassereau à présenter des activités d'un haut niveau de professionnalisme, grâce à un travail préparatoire pendant plusieurs mois des équipes de bénévoles : presque 70 pour le festival et 90 pour le Trail.

La vie associative est bel et bien en pleine santé à Prunay-Cassereau.



UN ÉTÉ EXCEPTIONNEL – GRÂCE AUX BÉNÉVOLES



On peut citer également un autre exemple, celui du **Lien Prunaysien** : toutes les deux semaines les membres (et leurs amis) se réunissent à la salle des fêtes pour les jeux de société, sans compter l'organisation des brocantes (en partenariat avec les gérants du camping-restaurant les Rochelles), des soirées crêpes, etc. Le cliché montre le Parc Floral de la Source à Orléans, la destination de la sortie annuelle du Lien cet été.

Nous pouvons également citer le **Comité des Fêtes** pour sa collecte d'alimentation destinés aux animaux

du refuge SPA de Morée. Cette année, plus de 638 kilos ont été collectés et donnés par les Prunaysiens.

Supportées financièrement par la commune (entre autres), ces manifestations ne seraient pas possibles sans le travail de tous ces bénévoles : Merci à eux et bravo !

Et pour preuve que tout à une fin : le 2 septembre, c'était la rentrée scolaire !



LISTES ÉLECTORALES : NOUVELLE INSCRIPTION

Pour pouvoir voter, il faut être inscrit sur les listes électorales. L'inscription est automatique pour les jeunes de 18 ans (sous certaines conditions), ainsi que pour les personnes obtenant la nationalité en 2019. En dehors de ces situations, il est nécessaire de demander à être inscrit sur les listes électorales (liste électorale d'une mairie ou liste électorale consulaire) pour pouvoir voter.

Qui peut être électeur ?

Il faut remplir toutes les conditions suivantes :

- Avoir au moins 18 ans la veille du jour de l'élection (ou la veille du 2^e tour de l'élection)
- Être français
- Jouir de ses droits civils et politiques.

Rappel :

- les Français qui atteignent l'âge de 18 ans sont inscrits automatiquement sur les listes électorales s'ils ont bien accompli les formalités de recensement à 16 ans,
- les personnes obtenant la nationalité française en 2019 sont inscrits automatiquement sur les listes électorales,
- les citoyens européens résidant en France peuvent s'inscrire sur les listes électorales complémentaires de leur mairie pour pouvoir voter aux élections européennes et municipales.

Vous pouvez vous inscrire :

- soit à la mairie de votre domicile,
- soit à la mairie d'une commune dans laquelle vous êtes assujetti aux impôts locaux (taxe d'habitation, contribution foncière des entreprises, taxe foncière sur les propriétés bâties ou non bâties) depuis au moins 2 ans,
- soit à la mairie de votre résidence si vous y résidez de manière effective et continue depuis au moins 6 mois,
- soit à la mairie de la commune où vous êtes assujetti à résidence obligatoire en tant que fonctionnaire public,
- soit à la mairie de la commune où la société, dont vous êtes le gérant ou l'associé majoritaire ou

unique depuis au moins 2 ans, est inscrite au rôle des contributions communales depuis au moins 2 ans.

Comment s'inscrire ?

Le Français qui atteint l'âge de 18 ans est inscrit d'office sur les listes électorales s'il a accompli les formalités de recensement à 16 ans.

Si ce n'est pas le cas, il doit demander son inscription sur les listes électorales à la mairie.

Quand s'inscrire ?

Il est possible de s'inscrire toute l'année.

Toutefois, lors d'une année d'élection, il faut accomplir cette démarche au plus tard le dernier jour du 2^e mois précédant le 1^{er} tour de l'élection. Un report de ce délai au 10^e jour précédant le 1^{er} tour est possible dans certaines situations.

Vous devez fournir les documents suivants :

- Justificatif d'identité
- Justificatif de domicile
- Formulaire cerfa n°12669*02 de demande d'inscription (disponible en mairie) ou sur le site service-public.fr

Le jeune qui atteint l'âge de 18 ans :

- avant le jour du 1^{er} tour de l'élection peut voter lors des 2 tours de l'élection,
- entre le jour du 1^{er} tour et la veille du jour du 2^d tour de l'élection peut voter au 2^d tour uniquement,
- après la veille du 2^d tour de l'élection, ne peut pas voter pour cette élection.

Exception : l'inscription automatique

L'inscription est automatique :

- pour les jeunes atteignant 18 ans, à la condition qu'ils aient fait le recensement à 16 ans,
- pour les personnes obtenant la nationalité française en 2019.

Plan Local d'Urbanisme intercommunal valant programme local de l'Habitat

L'ensemble du territoire s'oriente vers une vision plus large de l'aménagement, passant de l'échelle communale (Plans d'Occupation des Sols, Cartes communales, Plans Locaux d'Urbanisme) à l'échelle de l'agglomération : le PLUi-H.

L'ancienne Communauté de communes Beauce et Gâtine avait déjà initié cette démarche, la Communauté d'agglomération Territoires vendômois va la poursuivre.

Le PLUi H, c'est quoi ?

PLU

Un PLU doit prévoir et organiser l'avenir du territoire en relevant plusieurs défis :



Élaborer un véritable projet de territoire : « Quelle urbanisation pour demain ? Quel type d'habitat ? Quelle amélioration des circuits de déplacements ? Quelle amélioration du cadre de vie ? Quel développement économique ? Quelle protection des paysages et de l'environnement ? Quelle prise en compte des risques naturels et technologiques ? »



Élaborer un document qui encadre les permis de construire notamment, et régit les autorisations d'occupation du sol à la parcelle (encadre les permis de construire, d'aménager...).

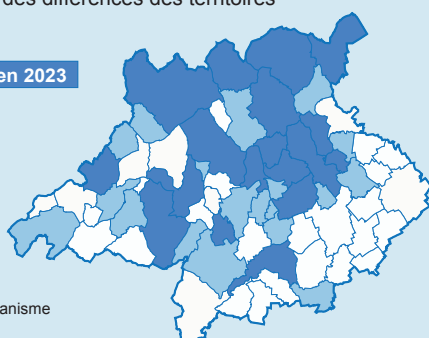
i

intercommunal l'ensemble des 65 communes construit un document commun qui devra :

- Garantir la cohérence globale
- Tenir compte des différences des territoires

Aujourd'hui et jusqu'en 2023

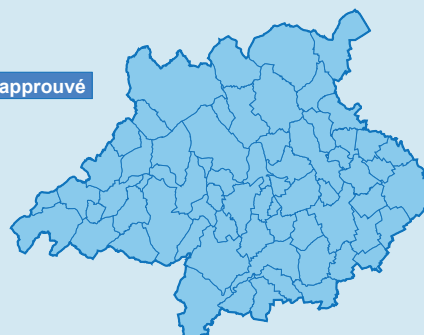
- PLU communal
- Carte communale
- Règlement national d'urbanisme



Une fois le PLUi-H approuvé



■ 1 PLUi-H



H

Programme d'actions en faveur de l'habitat

C'est une première pour le territoire = l'affirmation d'une politique du logement et de l'habitat (lutte contre la vacance / insalubrité / logements énergivores...)

L'élaboration du PLUi-H, organisation

Les Conseils municipaux, leurs maires et les élus de Territoires vendômois construisent ensemble un PLUi-H et participent à sa définition jusqu'à l'échelle de la parcelle.

Comment s'informer ?

- Des publications dans la presse locale, les bulletins municipaux, le bulletin de Territoires vendômois ou le Petit Vendômois
- Des expositions publiques
- Des informations sur le site Internet de Territoires Vendômois : www.territoiresvendomois.fr/pluih et sur les réseaux sociaux de la collectivité.

Comment s'exprimer ?

- Dans les registres mis à disposition dans chaque mairie ainsi que dans les locaux de la CATV
- Lors des réunions publiques
- Dans le cadre de temps d'échanges ponctuels à venir : permanences, cafés-débats, ...

Votre maire reste l'autorité attribuant les autorisations, même dans le cadre d'un PLUi-H. Celui-ci et vos conseillers municipaux restent et demeurent vos interlocuteurs lors de l'élaboration du PLUi-H. Les documents d'urbanisme en vigueur dans chaque commune (PLU, Carte communale) restent le document de référence pour l'instruction des autorisations d'urbanisme, jusqu'à l'approbation du PLUiH prévu pour 2023.

Amis lecteurs, ils sont là pour vous, faites les travailler.

PILON MENUISERIE
fenêtres bois sur mesure, escalier

CHRISTOPHE PILON
MAÎTRE ARTISAN

24 RUE DE LA LIBÉRATION
41310 PRUNAY CASSEREAU

02 54 80 32 68
02 54 80 37 87
christophe.pilon@vanadoo.fr



Morgane FONDRONNIER
Sophrologue à Prunay-Cassereau



06 99 03 82 35
www.sophroequilibre.fr

Séances individuelles et de groupe
Sophrologie en entreprise
Accompagnement spécifique: stress, sommeil, fibromyalgie, maladies et douleurs chroniques

Angélique Coiffure
29 bis Rue du Maine
41310 Authon

Coiffeuse en salon et à domicile
Diplômée de Socio Coiffure

Tel: 02 54 23 20 84



Hervé METAIS
Thérapeute énergétique - Magnétiseur



4 la Fouasserie
41310 Prunay-Cassereau

herve.metais@gmail.com
Tel. 06-76-13-32-70

Entreprise de maçonnerie
Rénovation - neuf - isolation

PICHOT Alain

5 rue Georges feuillatre
41310 Prunay-Cassereau

02-54-89-31-09



GÎTE DE CHARME *** en Vallée de Loire

Véronique et Didier DEBOMY
La Calladière
41310 PRUNAY-CASSEREAU
Tél : 02 54 89 32 50
didier.debomy@vanadoo.fr
http://monsite.orange.fr/lacalladiere

Réservation possible
- semaine 225€ à 330€ selon saison
- week-end 115€


Maison indépendante (4 pers.) entièrement restaurée en pierres de pays dans un site calme, proche des châteaux de la Loire. Un étang est à disposition pour la pêche. La chasse est possible sur demande.
Nombreux chemins pédestres, randonnée avec jeux divers pour enfants...



Catherine Mondou
psychologue clinicienne

TRAVERSÉES
Consultations, psychothérapies, ateliers thérapeutiques

Sur rendez-vous > 06 11 51 55 69



CHARPENTE - COUVERTURE
ZINGUERIE - RAMONAGE
Fraise teddy
3,1a cousinerie - 41310
Prunay-cassereau

06 36 22 10 87 - 02 54 72 68 49

fraise-teddy@orange.fr



S.A.R.L. PRUNAY CHARPENTE

Maxime PATAUX
CHARPENTE - COUVERTURE
ZINGUERIE - RAMONAGE

02 54 80 32 02
06 06 82 29 90

prunay.charpente@orange.fr
29bis, rue Maurice Yanner
41310 PRUNAY CASSEREAU

R.C.S. 8918518692 - Capital 7 020€



PENSION POUR CHIENS

La Morene
41310 Prunay-Cassereau

- Boîtes de 12m² avec cour
- Parcs de détente
- Promenades champêtres assurées
- Possibilité de prise et retour à domicile

02-54-89-32-51 / 06-71-05-09-01
connan-pascal@orange.fr



Camping - Restaurant

Les Rochelles
Caroline et Marc

02 54 72 89 23
Les Rochelles - 41310 Prunay-Cassereau - saslesrochelles@gmail.com



SABRINA DEFINS
INFIRMIÈRE DIPLÔMÉE D'ÉTAT



SOINS À DOMICILE ou AU CABINET
6 place de l'église
41310 Prunay Cassereau

02 54 72 04 47
7/7

VERNEAU FREDERIC
Maçonnerie

carrelage rénovation
réparation de pierre de taille

02 54 77 58 69
41310 prunay cassereau

Directeur de rédaction : Jean-Gabriel Pujol Maquette & Impression : Imprimerie Trotereau

Comité consultatif "Culture, Communication et Patrimoine" :
Peter Booth, Yvonnick Dauffy, Sylvie Hamard, Ismaël Heron, Jean-Gabriel Pujol.